

[Texte]

Dans le mémoire, nous identifions les évolutions structurelles à long terme qui rendent de plus en plus difficile au gouvernement fédéral de gérer par lui-même l'économie. En particulier, nous attirons l'attention sur le poids économique croissant des provinces. Cela signifie qu'une gestion efficace de l'union économique exige davantage de coopération entre les gouvernements, et donc une plus grande participation des provinces à la prise de décisions d'intérêt national.

With that statement as background, we argue that this committee should try to preserve the overall architecture of the federal proposals with respect to the economic union, even if it may not be possible at this stage to agree on the complex design issues. More specifically, we suggest that the committee establish the Council of the Federation as the centrepiece of the economic union proposals.

This council should then take responsibility for three other key elements of the proposals. This responsibility would include, first, reducing interprovincial barriers to the movement of goods, services, capital and people, which has been suggested in section 121 of the proposals; second, the shared management of the economic union through harmonization of objectives, norms and standards, which is the main function of the proposed subsection 91(a); and, third, guidelines for the harmonization of macroeconomic policies.

The vital element that should be entrenched in the Constitution at this stage is a strong commitment for all governments to maintain and strengthen the economic union. We believe, though, that many of the political trade-offs required are better made in a political forum such as the Council of the Federation. However, we believe it will take considerable technical work by federal and provincial governments to work out the way in which the council will operate; that is, the specific activities to be pursued and the decision rules to be used for each of those activities.

We believe the Council of the Federation would strengthen the decision-making framework for the economic union. It would be more visible and more accountable to Canadians than the existing system of federal-provincial conferences and would not, in our view, need a heavy bureaucracy because the substantive work can be done, as it is now, by federal-provincial task forces.

• 1440

In closing, we realize that the committee is under some pressure to reduce the scope of the proposals to the essentials, but we think the overall architecture can and should be retained. We can create a framework for joint problem solving that will give future governments in Canada the capacity to achieve the gains from economic integration while leaving room for Canadians to find a new compromise for sharing.

Thank you, Mr. Co-chair, that would be our résumé of the brief and we would be pleased to take your questions.

[Traduction]

In our brief, we point to the long-term structural changes which make it more and more difficult for the federal government to manage the economy on its own. Specifically, we refer to the growing economic strength of the provinces. This means that the efficient management of our economic union requires more cooperation between governments and, therefore, more involvement of the provinces in national decision-making.

Dans ce contexte, nous affirmons que le comité devrait s'efforcer de préserver la structure globale des propositions fédérales concernant l'union économique, même s'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de parvenir à une entente sur les détails spécifiques de cette structure. Nous recommandons en particulier que le Conseil de la Fédération devienne la pierre angulaire des propositions relatives à l'union économique.

Ce Conseil devrait assumer la responsabilité de trois éléments fondamentaux des propositions. Il devrait d'abord s'efforcer d'abattre les barrières interprovinciales à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, comme prévu à l'article 121 des propositions. Il devrait ensuite assurer la gestion collective de l'union économique en veillant à harmoniser les objectifs et les normes, comme l'envisage le gouvernement à l'alinéa 91(a). Finalement, le Conseil devrait établir des lignes directrices pour harmoniser les politiques macro-économiques.

L'élément essentiel qu'il convient d'intégrer à la Constitution pour le moment est l'engagement ferme de tous les gouvernements à préserver et à renforcer l'union économique. Nous croyons cependant que bon nombre des compromis d'ordre politique qui seront nécessaires seront plus faciles à négocier dans un organisme politique tel que le Conseil de la Fédération. Cela dit, il faudra que les gouvernements fédéral et provinciaux effectuent un travail technique énorme pour établir les mécanismes de fonctionnement du Conseil, c'est-à-dire définir avec précision ses responsabilités et les règles de décision qu'il devra suivre à cet égard.

Nous croyons que le Conseil de la Fédération permettra de renforcer la structure de décision de l'union économique. Ce sera un organisme plus visible que le système actuel des conférences fédérales-provinciales, et il devra rendre plus de comptes aux Canadiens. En outre, il n'exigera pas de bureaucratie énorme, étant donné que son travail pourra être en grande mesure effectué, comme c'est actuellement le cas, par des groupes de travail fédéraux-provinciaux.

En conclusion, nous savons que le comité fait actuellement l'objet de certaines pressions visant à réduire la portée des propositions, pour n'en garder que les grandes lignes, mais nous croyons qu'il pourrait et devrait en conserver la structure générale. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'établir un cadre de travail en vue de résoudre conjointement les problèmes, ce qui offrira aux futurs gouvernements du Canada la possibilité de tirer parti de l'intégration économique, tout en laissant aux Canadiens assez de latitude pour trouver un nouveau compromis en matière de partage.

Merci, Monsieur le président. Cela résume notre mémoire et nous pouvons maintenant répondre à vos questions.